



RÈGLEMENT DU CONCOURS DES DÉCORATIONS DE NOËL

Article 1 : Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville de La Verrière organise un concours des décorations de Noël du 1^{er} décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Article 2 : Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de La Verrière après inscription obligatoire auprès de la Mairie.

La participation est gratuite et s'effectuera soit par retour de courrier en Mairie adressé au service communication ou sur le site de la Ville en remplissant le formulaire d'inscription :

<https://www.ville-laverriere.com/>

Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons individuelles avec façades ou jardins visibles de la rue.
- Catégorie 2 : Façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs visibles de la rue.

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

Article 4 : Critères de sélection - jury

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des décorations de Noël (effet d'ensemble) ;
- Le sens artistique et l'originalité ;
- La visibilité de la rue ;
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : Réduire la consommation en énergie grâce à des objets solaires, réfléchissants ou de basse consommation et en favorisant les décorations manufacturées (à confectionner soi-même : guirlandes de papier recyclé, petits objets à suspendre, branchages composables...).

Les illuminations et décorations devront :

- Être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- Être visibles de la rue ou de la route entre 17h et 20h.

Le passage du jury se fera en journée dans la semaine du 12 au 16 décembre.

Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.



Composition du jury :

- 2 élus de la commune
- 1 agent du service Communication et Evènementiels
- 1 responsable associatif
- 2 jeunes Verriérois F/G

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

Article 5 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés courant janvier.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre des lots de nos commerçants locaux.

Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la Ville de La Verrière.

Article 7 : Acceptation du règlement

Les participants, inscrits au concours des décorations de Noël des maisons, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.